



Mes deux voitures accidentées avec tiers non identifié

Par **j34**, le **20/03/2008** à **21:21**

mes deux voitures voiture A et voiture B sont garées en face de chez moi, un véhicule inconnu est venu heurté ma voiture A qui est allée percuter ma voiture B. Lorsque je me suis aperçu des dégâts les gendarmes sont venus voir sur places ont pris des photos et une plainte a été déposée pour destruction de biens privés. Lors de ma déclaration d'accident auprès de mon assurance : Pour la voiture A sui a été percutée la première, je suis assuré tous risque, les dommages sont pris en charge par l'assurance mais pour ma voiture B qui est assuré au tiers, là rien car me dit mon assureur je n'ai pas pu identifier le tiers responsable. Cependant moi je leur dis que le tiers responsable de cet accident c'est ma voiture A et que dans ce cas une prise en charge est possible. Mais non rien à faire, mon assureur a-t-il raison?

Par **dubus**, le **21/03/2008** à **11:41**

Désolé pour vous , mais pour le savoir, il faudra faire de la procédure.
Votre assureur ne paiera que si vous le contraignez . Logiquement votre voiture A ayant percuté votre voiture B, l'assurance de la voiture A devrait couvrir les frais de B.
Faites un constat amiable que vous signerez pour A et B et adressez le à votre assureur.
le fait que A ait été percuté par un tiers inconnu n'empêche pas que A soit responsable des dégâts commis par B, selon moi .
Cordialement
Dubus

Par **jeetendra**, le **24/03/2008** à **09:31**

bonjours, pour vos 2 voitures le responsable des dommages c'est le conducteur non identifié, pour la voiture A heureusement qu'elle était assurée en dommage tout accident ou tierce complète et c'est ainsi que votre assurance a marché, par contre pour la voiture B comme elle est assurée au tiers et que le conducteur auteur des dommages n'a pas été identifié vous ne serez pas indemnisé, courage, cordialement